

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY**Séance du Lundi 24 octobre 2022**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de Votants : 13

Étaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BARRO Carole, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs BRUN Vincent, DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc, POIRSON Philippe

Étaient excusés : M. CHABERT Nicolas (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC), Mme COCHET Aurélie (donne pouvoir à Mme Isabelle LORIZ)

Était absent : M. GAGNEUX Jean-Louis et Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme Jocelyne PANNETIER a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Bulletin municipal 2022 – Tarification des insertions publicitaires

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des cartes publicitaires seront insérées dans le Bulletin Municipal communal de l'année 2022.

Monsieur le Maire propose de valider le tarif pour une insertion, comme suit :

- Pavé publicitaire 90 x 55 (mm) – Participation de 55 €
- Pavé publicitaire 70 x 100 (mm) – Participation de 80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif de l'encart publicitaire dans le Bulletin Municipal de l'année 2022.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Pizay, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Marc GRIMAND



Délibération rendue exécutoire le :
Après affichage et publication du :
Le Maire,
Marc GRIMAND